

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché public de Fournitures et de Prestations de service

Marché en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics

Le montant estimé du marché est de 25 000 € (vingt-cinq mille euros) hors taxes. Ce montant est purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle.

Les documents de la présente consultation sont téléchargeables sur le site internet de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille à l'adresse suivante :

www.marseille.archi.fr

1. Objet de la consultation

La présente procédure adaptée concerne :

La fourniture et l'installation d'un système complet de captation et de diffusion numérique fixe pour un amphithéâtre.

La **classification CPV** des fournitures concernées est la suivante :

- 32321200-1 : Équipement audiovisuel
- 32321300-2 : Matériel audiovisuel

Le détail des fournitures attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

2. Le lieu d'exécution de livraison des fournitures est le suivant

Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSA•M)

184 avenue de Luminy – case 924

13288 MARSEILLE CEDEX 9

3. Décomposition de la consultation

Ce marché ne comporte pas de lots eu égard à l'objet du marché qui n'identifie pas de prestations distinctes.

4. Condition de la consultation

La durée du marché et des délais d'exécution seront ceux fixés à l'acte d'engagement et ne pourront en aucun cas être modifiés.

5. Variantes

Les variantes au sens de l'article 58-1 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ne sont pas autorisées.

Les variantes (ex. options) au sens de l'article 58-II du décret n°2016-360 du 25 mars relatif aux marchés publics ne sont pas autorisées.

6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

7. Mode de règlement du marché :

Les prestations sont rémunérées dans les conditions fixées par la comptabilité publique. Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, sous réserve de la réalisation des opérations de vérifications - admission prévues aux articles 22 à 25 du CCAG Fournitures courantes et services mentionné à l'article 7 du CCAP valant acte d'engagement, conformément au décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de commande publique.

8. Contenu des candidatures

Les soumissionnaires devront produire pour justifier de leur capacité juridique (ou capacité du candidat à accéder à la commande publique) et de leur capacité technique, financière et professionnelle les documents complétés, datés et signés suivants :

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)
- Les déclarations, certificats et attestations suivantes :

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ; (DC2 ou équivalent) :

- l'attestation sur l'honneur que le candidat : (DC1 ou équivalent) :
 - a satisfait aux obligations sociales et fiscales,
 - ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1 à L. 8221-3, L. 8221-5, L. 5221-8, L. 5221-11, L. 8251-1, L. 8252-1, L. 8252-2, L. 8254-1 à L. 8254-4, R. 8254-1, L. 8255-1, L. 8231-1 et L. 8241-1 à L. 8241-2 du Code du Travail.
- Les chiffres d'affaires du candidat au cours des trois dernières années (sauf pour les entreprises nouvellement créées)
- Les références du candidat pour des prestations similaires et/ou qualifications appropriées. A cet effet le candidat devra présenter :
 - Références sur des prestations similaires datant de moins de trois ans,
 - Les moyens humains et matériels de l'entreprise.

En cas de candidatures groupées, chaque membre du groupement est tenu de fournir l'ensemble des pièces demandées en application des dispositions du code des marchés publics.

9. Contenu des offres des candidats

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) valant acte d'engagement ;
- L'annexe financière : le Bordereau de prix unitaires,
- Le Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.),
- L'offre du candidat comprenant le mémoire technique.

10. Les critères de jugement des offres

Les critères retenus sont les suivants :

- Prix : 40 %
- Valeur technique: 60 %

- Sous critère 1 : Ergonomie et fonctionnalités des équipements et des accessoires : 60 %
- Sous critère 2 : Qualité du Service Après-Vente : 40 %

11. Visite des locaux

La visite des lieux d'installation du système complet de captation et de diffusion numérique fixe pour un amphithéâtre sur le site de l'ENSA•M, préalablement à la remise de l'offre est fortement recommandée. Les candidats ne pourront effectuer qu'une seule visite.

Les dates de visite seront possibles du **7 au 16 mai 2018 inclus (semaines 19 et 20 du calendrier 2018)**.

Il convient de prendre rendez-vous auprès de M. Eric Zénatti par mail : eric.zenatti@marseille.archi.fr ou par téléphone au 04 91 82 71 13

12. Déclaration sans suite de la procédure

A tout moment, la procédure peut être déclarée sans suite conformément à l'article 98 du décret susvisé en référence. Dans ce cas, l'acheteur communique aux soumissionnaires les raisons pour lesquelles il a décidé de ne pas attribuer le marché public ou de recommencer la procédure.

13. Transmission des offres :

Les offres doivent être rédigées exclusivement en français et **remises avant le 28 mai 2018 – 12 heures**.

Elles devront être remises par tout moyen permettant d'attester une date certaine de réception du pli et d'en garantir la confidentialité, à savoir :

- soit **par voie postale**. Le dossier, contenant les documents relatifs à l'offre, sera transmis, sous pli fermé, en mentionnant sur l'enveloppe les indications suivantes :

<p>ENSA•M Service financier et des achats Nathalie MAKHLOUFI 184, avenue de Luminy Case 924 13288 Marseille cedex 09 Marché à procédure adaptée – NE PAS OUVRIR AVANT LE 28 MAI 2018 OBJET : Fourniture et installation d'un système complet de captation et de diffusion numérique fixe pour un amphithéâtre NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT</p>

- soit **par remise en mains propres contre récépissé**, les jours ouvrés entre 9h00 et 12h00 et 14h00 et 16h30, à l'adresse et à l'attention suivante :

ENSA•M

Service financier et des achats

Nathalie MAKHLOUFI

184, avenue de Luminy

13288 Marseille cedex 09

Marché à procédure adaptée – **NE PAS OUVRIR AVANT LE 28 MAI 2018**

OBJET : Fourniture et installation d'un système complet de captation et de diffusion numérique fixe pour un amphithéâtre

NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT

Toute offre parvenue hors délai sera écartée.